

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 3 avril 2025

Délibération N° : 2025 - 04 - 03

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 14 – votants : 15.

Membres en exercice : 15	Présents : 14	Votants : 15	Pour : 12	Contre : 1	Abstention : 2
-----------------------------	------------------	-----------------	--------------	------------	----------------

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absente excusée :

Valérie PAUL Aurélie VEN a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ.

Secrétaire de séance : Gwendoline LE BRICQUIR

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de Mairie)

OBJET : Prévoyance : revalorisation de la participation communale

Vu le code général de la fonction publique notamment ses articles L827-1 à L827-12 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 1er avril 2025.

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a adhéré à la convention de participation prévoyance signée entre le centre de gestion et RELYENS (SOFAXIS lors de la signature) en date du 1^{er} juin 2019 pour une durée de 6 ans. A compter du 1^{er} janvier 2025, le centre de gestion a changé de prestataire : Territoria Mutuelle.

En 2024, la commune de Saint-Servais avait décidé de participer au financement des cotisations des agents à hauteur de 34.29€ brut, les cotisations ne cessent d'augmenter.

Afin de réduire l'impact des augmentations des cotisations pour les agents en 2025, Monsieur Le Maire propose de participer à hauteur de 39.29€ brut par agent et par mois à partir du 1^{er} avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord afin de participer à la prévoyance des agents à hauteur de 39.29€ à compter de avril 2025.

La Secrétaire de Séance,
Gwendoline LE BRICQUIR

Le Maire,
Bernard MICHEL

